



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

internés

Question écrite n° 54822

Texte de la question

M. Philippe Morenvillier attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les remarques formulées par la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes. Chaque année, des déportés, des internés et des PRO disparaissent ; leurs rangs s'éclaircissent inexorablement, sans qu'ils aient reçu l'hommage de la Nation reconnaissante, par une nomination dans un ordre national. Ils sont persuadés, qu'à souffrances endurées égales, qu'à sévices subis égaux, les déportés internés et PRO peuvent prétendre à cette marque de considération que constitue une distinction dans un ordre national. Ils s'adressent solennellement au Parlement, à leurs représentants, pour que cette demande soit concrétisée par une intervention auprès de Monsieur le Président de la République, grand maître des ordres nationaux. Les poilus de la grande guerre ont attendu trop longtemps cet hommage et cette reconnaissance ; trop d'entre eux en ont été privés. Dès lors, la fédération nationale s'interroge s'ils peuvent aspirer à une distinction dans un ordre national. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Morenvillier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54822

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6958

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)